

COURTELARY

Une plaquette pour ne pas oublier le sort des enfants placés

Le jeudi 25 mai, une plaque commémorative a été officiellement inaugurée sur le Pont de Bois de Courtelary, dans le cadre de l'action *Symboles commémoratifs* lancée par le canton de Berne et suivie par 166 communes pour rendre hommage aux milliers d'enfants qui ont été placés de force dans des exploitations agricoles, des institutions ou encore des établissements psychiatriques pendant plus d'un siècle.

Ce n'est pas de l'histoire ancienne

Comme l'a rappelé le conseiller communal de Courtelary Karim Grassa, la sombre réalité de ces mesures de coercition ne date pas d'il y a longtemps, puisque les derniers enfants ont encore été placés en 1981. Le site de Courtelary a été choisi pour recevoir la plaque SYMCOM parce que, dans la région, c'est là, dans l'ancien orphelinat, qu'étaient placés la plupart des enfants arrachés à leurs familles. Les municipalités de Tramelan, Villeret et Cormoret, ainsi que la commune bourgeoise de Courtelary se sont associées à cet acte de mémoire collective.

Pourquoi avoir choisi ce pont un peu à l'écart du centre du village ?

« J'ai pensé qu'un pont pouvait être un symbole supplémentaire pour souligner le fait que les choses changent, que l'eau coule sous les ponts en emportant le passé. De plus, ce pont est très fréquenté par

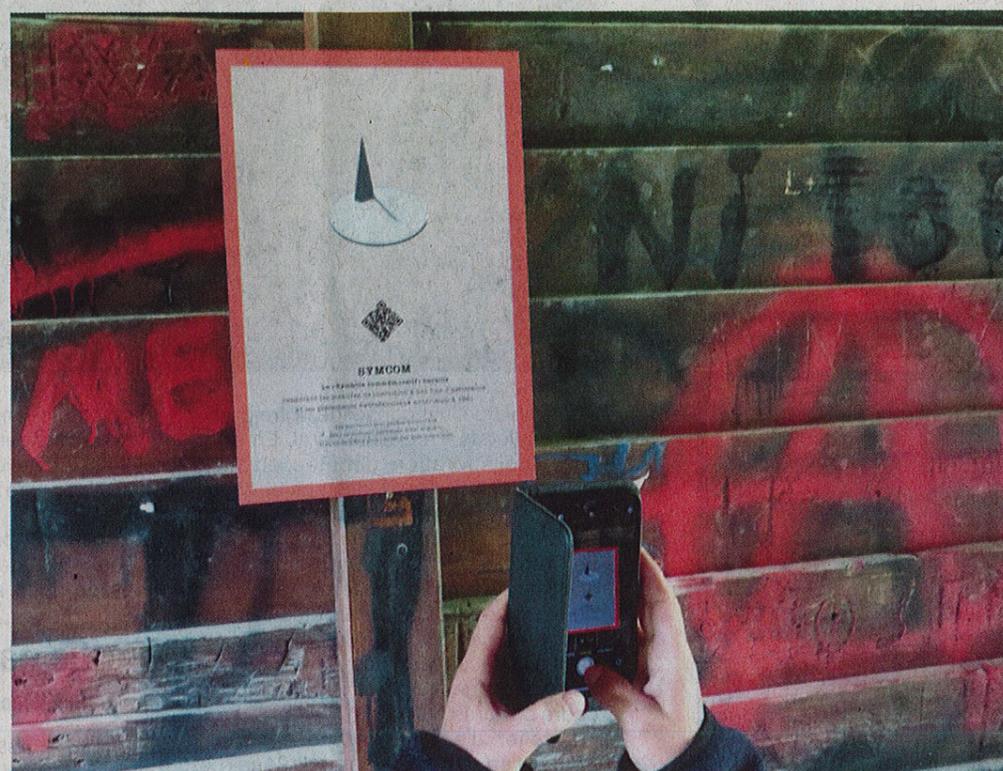
les promeneurs, qui prendront peut-être le temps de s'arrêter un instant pour s'informer à l'aide de notre plaquette et essayer de ressentir ce qu'ont pu vivre ces enfants. Enfin, les parois couvertes de tags de ce pont rappellent aussi les problèmes et l'envie de s'exprimer que connaissent nos jeunes aujourd'hui » explique Karim Grassa.

Des excuses en guise de consolation

Certains récits de survivants de placements forcés font froid dans le dos. Bien souvent, ces enfants étaient considérés comme de la main-d'œuvre gratuite et exploités dans des conditions très dures, sur les domaines agricoles notamment. De nombreux témoignages rapportent également des abus physiques et psychiques qui étaient commis sur ces jeunes dont le seul défaut était la plupart du temps de ne pas faire partie d'une famille dans les normes que tolérait la société.

Les mesures administratives prononcées dans les cas de placement étaient absolument sans recours. Il a fallu attendre 2010, puis 2013 pour que les autorités fédérales reconnaissent enfin cette page très sombre de l'histoire suisse et demandent officiellement pardon aux victimes de ces pratiques.

Par contre, aucun responsable n'a jamais été puni. Il faut dire qu'ils sont presque



La plaquette SYMCOM de Courtelary est munie d'un code QR qui permet d'accéder à plus d'informations sur les enfants placés

tous morts et qu'ils ne faisaient qu'appliquer la loi de l'époque, avec plus ou moins de sévérité et d'humanité.

Et aujourd'hui ?

Si les pratiques de placements extrafamiliaux forcés appartiennent au passé, il existe encore de nos jours des mesures qui permettent de sortir un enfant de son contexte

familial, si celui-ci pose problème ou si l'enfant traverse des crises que sa famille n'arrive plus à gérer.

« Aujourd'hui, le bien-être et le développement de l'enfant sont les priorités absolues de notre démarche et la famille reste notre partenaire principal » rassure Vincent Delémont, le directeur du Centre éducatif et pédagogique de Courtelary,

qui est désormais une institution ouverte offrant jusqu'à 42 places pour accueillir et accompagner des jeunes en difficulté.

Les décisions de placement des enfants sont désormais prises par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, plus connue sous son acronyme d'APEA. De nos jours, toutes les décisions de l'APEA

peuvent être contestées par les familles, si elles estiment que ces décisions ne vont pas dans le sens d'une aide efficace à l'enfant concerné. Les recours sont donc possibles, même si les démarches sont souvent longues et complexes pour les familles.

Une petite plaquette avec beaucoup d'informations

La plaque posée à Courtelary, comme dans les autres communes du canton de Berne concernées, ne paie pas de mine et veut juste honorer sobrement les victimes des placements.

Un code QR imprimé sur la plaquette permet d'accéder au site symbole-commemoratif-berne.ch, qui donne de plus larges informations sur cette pratique courante en Suisse, de 1870 à 1981.

Pour en savoir plus

Toujours dans le cadre de la manifestation *Symboles commémoratifs*, la municipalité de Courtelary, en collaboration avec Mémoires d'ici, organise une conférence sur le thème des enfants placés, le 8 juin, à 19 heures, à la salle communale. La conférencière Anne-Françoise Praz reviendra sur l'histoire récente des placements d'enfants, en se demandant notamment pourquoi il a fallu attendre le 21^e siècle pour oser aborder enfin ce sujet délicat.

| t/